

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 JUILLET 2022

Délibération n°2022.07.091.B

**Association Charente Habitat Jeunes : participation de
GrandAngoulême pour la réalisation d'une Tiny House destinée aux
jeunes**

LE DOUZE JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 06 juillet 2022

Secrétaire de Séance: Michaël LAVILLE

Membres en exercice: **28**

Nombre de présents: **21**

Nombre de pouvoirs: **1**

Nombre d'excusés: **7**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Thierry HUREAU à Hassane ZIAT,

Excusé(s):

Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220712-2022_07_91B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022

Publication : 15/07/2022

<u>BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2022</u>	DÉLIBÉRATION N° 2022.07.091.B
HABITAT	Rapporteur : Monsieur ZIAT
ASSOCIATION CHARENTE HABITAT JEUNES : PARTICIPATION DE GRANDANGOULEME POUR LA REALISATION D'UNE TINY HOUSE DESTINEE AUX JEUNES	

Le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 a fait du logement des jeunes une des priorités de la politique de l'habitat et du logement de Grand Angoulême.

La Tiny House est une des réponses possibles permettant d'accompagner les jeunes sous un format flexible et itinérant en réponse à un besoin ponctuel et délocalisé. Rattachée au Foyer de Jeunes Travailleurs Pierre Sémard d'Angoulême, elle permet aussi aux jeunes de bénéficier de l'accompagnement social de la structure et ainsi de sécuriser leur parcours (partenariat avec la CAF pour toucher l'APL).

L'objectif de l'association est de répondre aux besoins de logements des jeunes, notamment dans les zones rurales, de proposer une réponse souple et adaptable à la vie des étudiants et de rapprocher le logement du lieu de stage ou d'apprentissage. L'association ambitionne de développer une offre d'une quinzaine de Tiny House sur l'ensemble du Département, une Tiny House par EPCI.

La première Tiny House portée par l'association Pierre Sémard (FJT Pierre Sémard) a été inaugurée le 1^{er} mars 2022 sur la commune de Taponnat Fleurignac.

L'agglomération a été sollicitée récemment pour une demande de subvention à hauteur de **3 000 €** pour le cofinancement d'une Tiny House qui serait à terme positionnée sur le territoire communautaire. La localisation n'est pas identifiée à ce jour.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, à titre familial ou personnel, par ces versements.

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention entre GrandAngoulême et l'association Charente Habitat et Jeunes pour la participation à la réhabilitation d'une Tiny House qui sera positionnée sur le territoire communautaire à destination des jeunes en formation ou en apprentissage.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer la convention ou tout autre document relatif à ce dossier.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220712-2022_07_91B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022
 Publication : 15/07/2022